



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020**

En exercice :
19 membres

Présent(s) : 16

Excusé(s) : 3

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) : 0

Le neuf novembre deux mille vingt à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Champdieu, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice COUCHAUD, maire.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Patrick MICHAUD, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphanie SEON, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

Le ou les membres excusé(s) :

Sabine GAUDIO, Stéphane NIGON, Catherine RIVAL FOUBERT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Sabine GAUDIO à Patrice COUCHAUD, Stéphane NIGON à David MASSACRIER, Catherine RIVAL FOUBERT à Patricia CHOMARAT

Le ou les membres absent(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur David MASSACRIER.

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2020.

Administration générale

2020-055-DE : Retrait des délibérations portant sur les indemnités de maire, adjoint et conseiller délégués.

Monsieur le Maire informe que M. le Sous-préfet de Montbrison demande, par courrier en date du 2 juillet 2020, le retrait des délibérations n°2020-022-DE et 2020-031-DE du 11 juin 2020.

En effet, la présentation et la répartition des indemnités de maire, adjoints et conseiller délégué, fait apparaître une erreur de calcul dans le tableau récapitulatif des indemnités.

M. le Maire propose à l'assemblée de retirer les délibérations n°2020-022-DE et 2020-031-DE du 11 juin 2020, afin de délibérer à nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le retrait des délibérations n°2020-022-DE et 2020-031-DE du 11 juin 2020.

Administration générale

Délibération n°2020-043-DE : Délibération des indemnités maire, adjoints et conseiller délégué (régularisation)

Suite à une remarque des services préfectoraux lors du contrôle de légalité, Madame MAILLARD indique qu'il est nécessaire de rectifier les délibérations 2020-022 et 2020-031 du 8 juin 2020 pour lesquelles les taux d'indemnités de fonctions présentés dans les délibérations font apparaître une imprécision quant au total des indemnités accordées.

Madame MAILLARD précise que le montant des indemnités et l'enveloppe globale reste inchangé mais qu'une nouvelle délibération doit être votée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, au taux de 19.8 %
- d'allouer, avec effet au 8 juin 2020 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

M. David MASSACRIER, conseiller municipal délégué à la « Vie scolaire » désigné par arrêté municipal,

Et ce, au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 233.36 € à la date du 01/01/2020 pour l'indice brut mensuel 1027) soit un montant annuel de 2 800.32 €. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Intercommunalité

2020-044-DE : Convention de délégation de la gestion du contingent de logement sociaux de Loire Forez Agglomération.

Monsieur le Maire informe que par la délibération n°7 du 28 janvier 2020, le Président de Loire-Forez Agglomération est autorisé à déléguer la gestion du contingent de logements locatifs sociaux de Loire Forez agglomération aux communes membres.

De ce fait, Loire Forez agglomération souhaite déléguer la gestion de l'ensemble de ses logements réservés sur la commune de CHAMPDIEU, à la commune de CHAMPDIEU.

Cette délégation permet à la commune de positionner des candidats sur les logements réservés.

En lien étroit avec la commune, dans le cadre des actions en matière d'habitat de Loire Forez agglomération, celle-ci pourra également, au besoin, positionner des candidats sur les logements réservés.

Un bilan d'exercice de gestion du contingent des logements réservés sera effectué annuellement par la Commune de CHAMPDIEU et transmis à Loire Forez agglomération afin d'évaluer le principe de cette délégation.

Afin de bénéficier de la gestion du contingent de logements sociaux de Loire Forez Agglomération, Monsieur le Maire propose d'accepter cette délégation et d'approuver la convention qui en découle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte la délégation de gestion du contingent de logements locatifs sociaux de Loire Forez agglomération,

Approuve la convention de délégation avec Loire Forez Agglomération,

Intercommunalité

2020-045-DE : Convention d'adhésion au service juridique Loire-Forez Agglomération.

Madame MAILLARD informe que dans le cadre de la mutualisation des services avec Loire-Forez, le service juridique de l'Agglomération propose une plate-forme de services pour l'assistance des communes en matière juridique.

Madame MAILLARD propose de souscrire à la convention de services pour la défense des affaires juridiques de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la convention de service juridique avec Loire Forez Agglomération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention,

Intercommunalité

2020-046-DE : Opposition au pouvoir de police spéciale de Loire-Forez Agglomération.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des compétences suivantes :

- accueil des gens du voyage,
- voirie,

- collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- équilibre social de l'habitat,

la communauté d'agglomération se voit attribuer les pouvoirs de police administrative spéciale.

Considérant que l'échelon communal est le plus adapté pour la mise en œuvre de ces pouvoirs, Monsieur le Maire propose que ces pouvoirs de police spéciale ne soient pas transférés à Loire-Forez Agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à conserver les pouvoirs de police administrative spéciale en matière de :

- aire d'accueil des gens du voyage
- collecte des déchets pour ce qui relève de la mise en œuvre des décisions en matière de pouvoir de police spéciale lié à la compétence déchets ménagers
- circulation et stationnement
- autorisation de stationnement aux exploitants de taxi
- habitat

Ressource humaine

2020-047-DE : Instauration du compte-épargne Temps.

Mme MAILLARD indique que le Compte Epargne-Temps (CET) est un dispositif permettant aux agents de droit public d'épargner certains jours de repos non utilisés sur une année.

La réglementation fixe un cadre général du CET et les demandes d'ouverture, d'alimentation, d'option et d'utilisation du CET sont à la discrétion de l'agent. Cependant, une délibération s'avère nécessaire pour fixer les modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n° 2004-878 du 26 août 2004.

Le conseil municipal détermine, dans le respect de l'intérêt du service, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte les propositions ci-dessus.

Administration générale

2020-048-DE : Demande de subvention pour sondage de décors peints dans la crypte.

Dans le cadre des travaux de restauration du Prieuré, il a été envisagé de réaliser des sondages permettant d'identifier la présence de décors peints dans la crypte.

Un devis pour la réalisation des sondages a été sollicité. L'opération s'élève à 1 800.00 € HT.

Monsieur DUFOUR propose de solliciter une aide financière auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 50 % et auprès du Département de la Loire à hauteur de 30 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le sondage des décors peints de la crypte,
- La demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour 50 % et du Département de la Loire pour 30 %

Intercommunalité

2020-049-DE : Convention partenariale avec Loire-Forez Agglomération pour la création et restauration de mares.

Monsieur CHAZAL présente la convention partenariale avec Loire Forez Agglomération et France Nature Environnement pour la création et restauration de mares.

Cette convention, d'une durée de 10 ans à compter de sa signature, a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des travaux pour la restauration des continuités écologiques sur les parcelles désignées et les engagements des différentes parties qui en découlent dans le but de préserver ces milieux dans le cadre du CVB Loire Forez (Contrat Vert et Bleu).

Le projet de restauration concerne la mare du Pizet, propriété communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la présente convention,**
- **Autorise Monsieur le maire à signer cette convention,**

Intercommunalité

2020-050-DE : Convention adhésion à la plate-forme de service commande publique avec Loire-Forez Agglomération.

Madame MAILLARD informe que dans le cadre de la mutualisation des services avec Loire Forez Agglomération, les communes ont la possibilité d'être assistées et conseillées dans le domaine de la commande publique.

Compte-tenu du projet inscrit au budget principal 2020 concernant l'aménagement et l'accessibilité de la mairie, une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire.

Madame MAILLARD propose à l'assemblée de solliciter Loire Forez Agglomération pour l'assistance à la consultation des cabinets de maîtrise d'œuvre et l'élaboration du cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Sollicite le service 'Commande publique » de Loire Forez Agglomération pour l'assistance à la consultation d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement et d'accessibilité de la mairie,**
- **Approuve la convention de mise à disposition du service,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention**

Finances

2020-051-DE : Décision modificative n°2-2020

Madame MAILLARD, adjointe au maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à la modification des montants inscrits au budget principal.

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame MAILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative proposée au budget principal de l'exercice 2020, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Administration générale

2020-052-DE : Plan de relance : Demande de subvention : amélioration des performances énergétiques du bâtiment école-mairie.

Monsieur DUFOUR informe que dans le cadre du projet de réaménagement et mise en accessibilité de la mairie, et en vue d'améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment, il serait judicieux d'envisager le remplacement des fenêtres sur l'ensemble du bâtiment Mairie-école

Dans le cadre du plan de relance suite à la crise sanitaire, la Région et le Département de la Loire peuvent soutenir financièrement les collectivités pour leurs projets d'investissement.

A cet effet, Monsieur DUFOUR présente les différents devis sollicités auprès d'entreprises locales pour le remplacement des menuiseries et la reprise des encadrements en plâtrerie et propose de retenir les devis les moins disant s'élevant à 82 320.00 € HT.

Monsieur DUFOUR propose de solliciter la Région Rhône-Alpes et le Département de la Loire pour le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de renouvellement des fenêtres en vue d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment Mairie-Ecole,
- **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Loire une aide financière pour les travaux de remplacement de fenêtres,

Intercommunalité

2020-053-DE : Convention de mise à disposition d'un agent et matériel de voirie avec la commune de Pralong.

Dans le cadre de la mutualisation de services, la commune de Pralong sollicite la commune de Champdieu pour le prêt d'un agent afin d'assurer temporairement les travaux de fauchage aux abords des voies.

Monsieur CHAZAL propose à l'assemblée de signer la convention de mise à disposition d'un agent avec matériel pour un taux horaire de 36 € net/heure. Ce taux tenant compte des charges et coût d'entretien et carburant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition d'un agent et matériel avec la commune de Pralong.
- Autorise M. le Maire à signer la convention

Questions diverses

COVID 19 :

- M. le Maire informe qu'il est envisagé d'équiper l'école maternelle et la cantine de purificateurs d'air. Ces équipements sont financés à 100 % par la Région Auvergne-Rhône Alpes.
- Port du masque obligatoire dès le CP : les masques pour les niveaux CP/CE1 seront fournis gratuitement par la Région

David MASSACRIER fait part du compte-rendu du conseil d'école du 05/11/2020 et des différents projets pour l'année 2020-2021.

Yves CHAZAL informe sur les travaux en cours :

- Pont de la Sablière : enrobés sera réalisé prochainement
- Aménagement des parvis église et cloître : les travaux ont débuté le 09/11/2020
- Mode doux : piste cyclables reliant Champdieu à Montbrison par l'ancienne route : traçage prévu le 12/11/2020

Chantal MEDAL informe que la bibliothèque sera ouverte les mardis pour permettre le retrait de livres.

Frédéric DUFOUR informe des interventions sur les bâtiments :

- Intervention des agents techniques à l'église pour remplacer l'éclairage par des équipements à LED. Un nettoyage des parties hautes de l'église a également été réalisé.
- Travaux de restauration du prieuré : dans le cadre de l'étude de travaux actuellement en cours, un contrôle amiante et plomb a été effectué. Ce diagnostic viendra compléter le mémoire permettant de prioriser et réaliser les travaux de restauration.

Fin de séance 21h14